

Montsinéry-Tonnégrande, le 19 janvier 2018



COMMUNIQUÉ

Le Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, informe la population qu'à compter du 1^{er} février 2018, les moyens de paiements acceptés pour le règlement de la restauration scolaire seront.

« Espèce, carte bleue ».

Et que les chèques ne seront plus acceptés.

Le Maire,

The official seal of the Mairie de Montsinéry-Tonnégrande is circular, featuring a central figure holding a staff, surrounded by the text 'Mairie de MONTSINÉRY-TONNEGRANDE' and 'GUYANE'. The seal is stamped in blue ink.

Patrick LECANTE